



# Synthèse du Rapport Monalisa

*Préconisations pour une MOBilisation  
NAtionale contre l'ISolement social des Agés*

### ***Les préconisations du rapport se situent à trois niveaux***

- Au niveau local : promouvoir les « équipes citoyennes » qui agissent au plus près des personnes isolées, en animant un réseau, en suscitant la création de nouvelles équipes et en leur apportant des soutiens.
- Au niveau départemental : s'organiser pour agir jusque dans les « zones blanches » et auprès de publics sensibles en animant la coopération entre les différentes parties prenantes.
- Au niveau national : promouvoir une « Charte MONALISA » pour favoriser les initiatives et sécuriser les partenariats. Créer une association MONALISA et un comité national au printemps 2014 pour animer la mobilisation dans la durée.

## **Isolement et solitude : un mal français**

En 2013, un Français sur quatre de plus de 18 ans se trouve dans une situation le rendant potentiellement exposé, en cas de rupture, à l'isolement social. 5 millions de personnes de plus de 18 ans sont effectivement seules, soit 12 % des personnes, plaçant la France parmi les trois pays d'Europe les plus touchés par l'isolement relationnel.

Cette précarité relationnelle est fortement ressentie. Deux tiers des Français considèrent que l'isolement et la solitude se sont aggravés et 7 Français sur 10 reprochent à la puissance publique de ne pas être suffisamment mobilisée sur cette question et considèrent que seules les associations et fondations sont mobilisées contre l'isolement. Pour les Français, ce qui contribue à améliorer la cohésion sociale est autant de l'ordre de l'engagement des citoyens que de la solidarité nationale.

La population des personnes en situation d'isolement relationnel est composée pour un quart (23%) de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes. La part de personnes âgées isolées augmente de façon aigüe.

Lutter contre cet isolement social suppose avant tout d'encourager la participation des citoyens et acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées

## **Mobiliser contre l'isolement social des personnes âgées**

La finalité principale de la mobilisation, que Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, a lancé en décembre dernier via la mise en place d'un groupe de travail et dont Brigitte AYRAULT, épouse du Premier ministre, est l'Ambassadrice, est d'appeler à la solidarité entre citoyens contre l'isolement des âgés. Cette mobilisation avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de voisinage et de proximité, indispensables à la cohésion sociale.

**La mobilisation nationale consiste pour les nombreuses parties prenantes à faire cause commune pour mener un programme d'émergence et de déploiement d' « équipes citoyennes » à la hauteur des enjeux.**

## Déployer des « équipes citoyennes » pour cette mobilisation.

**Une « équipe citoyenne » est composée de citoyens bénévoles qui s'associent pour agir ensemble contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées dans leur quartier, ville ou village.**

Les « équipes citoyennes » appartiennent à des organismes existants appelés « opérateurs d'équipes » (associations, CCASS, centres sociaux etc.) ou pourront se constituer elles-mêmes en association.

Pour valoriser les équipes, leurs actions et faciliter le soutien des partenaires, **une charte MONALISA permettra aux « opérateurs d'équipes » existants ou à venir, de se reconnaître et de s'inscrire dans cette cause commune.** Chaque équipe conserve son identité et son appartenance à l'opérateur de son choix. Tout en faisant cause commune, chaque équipe est autonome, et porte son propre projet au regard de son contexte et des potentialités de ses membres comme de son territoire d'action.

Pour consolider et développer les équipes, celles-ci pourront compter sur **un référent** salarié ou bénévole relevant d'un « opérateur d'équipes ». Ce référent les soutient et leur facilite l'accès au réseau MONALISA. Les équipes pourront également bénéficier **de repères de pratiques** qui facilitent leurs initiatives et de l'accès à **un parcours de formation**. **Enfin, des jeunes volontaires du service civique** pourront renforcer et enrichir leur potentiel d'action.

**Une animation en réseau MONALISA** consolidera les actions existantes et leur croissance, favorisera le décloisonnement des initiatives, les synergies ainsi que les innovations. Cette coopération ravivera la légitimité des bénévoles auprès des professionnels et des pouvoirs publics compétents dans ce secteur.

**La mobilisation favorisera l'émergence de nouvelles équipes citoyennes MONALISA dans des lieux où il n'y pas d'action** (les « zones blanches ») **ou auprès de personnes difficiles à atteindre** du fait de leur situation spécifique de fragilité, de marginalisation ou d'exclusion.

Pour cela la mobilisation soutiendra l'engagement de partenaires ou de petits groupes de bénévoles qui auraient la volonté de développer l'initiative et de devenir fondateurs, premiers membres et responsables d'une nouvelle équipe. **Un référent d'équipe MONALISA et un soutien financier au démarrage faciliteront la création des nouvelles équipes citoyennes.**

## Faire cause commune

Les parties prenantes de MONALISA sont avec les associations, des collectivités territoriales, des CCAS, les caisses de retraite primaires et complémentaires, des mutuelles, la CNSA, l'Agence du service civique et toute autre personne morale sans but lucratif et/ou de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent dans la démarche de coopération MONALISA.

**La mobilisation nationale est un mode de coopération intégré et durable. Les parties prenantes s'engagent en signant la charte MONALISA à coopérer à la mobilisation en apportant des ressources, en participant aux modes de coordination et d'intégration**, existants ou ad hoc, **et en jouant un ou plusieurs rôles** : opérateurs d'équipes citoyennes, acteurs du diagnostic, du repérage et de l'évaluation, de l'animation des coopérations, ensemblier sur leur territoire, participants aux ressources humaines et/ou financières.

**Les parties prenantes de MONALISA s'engagent :**

**Au niveau local**, à contribuer au signalement et à l'orientation des personnes en situation d'isolement, au soutien des situations complexes, à l'orientation des candidats bénévoles, à la veille sur les territoires, à la mise à disposition de moyens et à la mise en place ou au soutien des équipes.

**Au niveau départemental**, à construire une vision partagée des besoins, des moyens disponibles, des actions prioritaires à entreprendre, des résultats des actions entreprises et des actions correctives à envisager.

**Au niveau national** à promouvoir auprès du grand public, l'engagement de la société civile et des citoyens eux-mêmes, ainsi qu'à porter la lutte contre l'isolement des âgés au-devant de la scène publique comme un enjeu majeur et d'unité nationale pour mieux « vivre et faire société ensemble » entre les générations.

**MONALISA sera doté d'un pilotage national dédié**, condition indispensable au portage dans la durée de la mobilisation nationale. **Pour assurer ce pilotage innovant entre implication citoyenne et politique publique, seront créés :**

- **Une association nationale indépendante MONALISA** composée des personnes morales sans but lucratif, équipes ou opérateurs d'équipes
- **Un comité national MONALISA** pour assurer le pilotage des modes de coopération entre toutes les parties prenantes du programme et l'association MONALISA, ainsi que l'articulation avec les politiques publiques.

**MONALISA sera portée politiquement au niveau national par le président de la future association MONALISA** et soutenu par l'équipe de pilotage national. La ministre et Mme Ayrault, Ambassadrice de MONALISA, se déplaceront régulièrement pour promouvoir et soutenir ce déploiement.

## Redéployer les ressources

**Les ressources apportées par les parties prenantes de MONALISA assureront l'essentiel de la dynamique de mobilisation nationale. Le financement dédié pour le pilotage national, des aides au démarrage des nouvelles équipes, l'animation départementale, la formation et l'évaluation, est évalué entre 1,5 et 2M€ par an. .**

Ce financement du réseau national et local doit trouver progressivement, au fil des étapes de lancement, un équilibre entre financements publics et privés. Des financements ont d'ores et déjà été demandés auprès de la CNSA, de la DGCS et dans le cadre du programme européen PROGRESS, d'autres ont été évoqués avec les caisses de retraite, notamment par le biais de l'éventuel socle commun inter régime en cours de discussion et d'avenants possibles des conventions d'objectifs et de gestion, avec les caisses de retraite complémentaires, la Caisse des Dépôts et des entreprises ou fondations privées.

A ce jour, **plusieurs entreprises rencontrées par la ministre et Mme AYRAULT sont d'ores et déjà engagées aux côtés de MONALISA : le Groupe Chèque Déjeuner, Microsoft, Toshiba, La Poste et Humanis.** Elles apporteront leur soutien sous des formes diverses allant du financement de kits-starters pour les équipes (financement d'outils et formations pour les bénévoles), à la mise à disposition de matériel informatique ou de moyens de diffusion-communication sur la démarche.

## Articuler MONALISA avec l'adaptation de la société au vieillissement

**MONALISA est d'ores et déjà inscrite dans le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et le Plan Villes du gouvernement.**

Le groupe de travail préconise :

- **D'articuler MONALISA avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement** à venir, en l'inscrivant dans l'exposé des motifs et en prévoyant un ancrage de MONALISA dans le futur « Comité Avancée en âge ».
- De définir, par décret ou sur mesure législative, un **socle commun pour les caisses de retraite**, une mission globale de prévention de la perte d'autonomie, incluant un axe lien social pour la lutte contre l'isolement avec mention de MONALISA.
- D'étudier avec la CNSA la possibilité **d'ouvrir le soutien dédié aux aidants familiaux**, en particulier les formations, aux bénévoles des « opérateurs d'équipes » dont l'engagement volontaire intervient dans un cadre « collectif » . Les plateformes d'aide aux aidants soutenues par la CNSA au sein des maisons de l'autonomie pourraient aussi bénéficier à ces bénévoles engagés dans les équipes participant à MONALISA.
- **D'intégrer MONALISA dans les modes existants ou à venir de coordination** et d'intégration des partenaires autour des personnes âgées (CLIC, MAIA, MDPH/MDA, CCAS, réseaux gérontologiques...).
- **D'intégrer MONALISA aux schémas de prévention des ARS** par un message ou une circulaire ministérielle **et dans les schémas gérontologiques** via les Conseils généraux,
- **D'intégrer une articulation avec MONALISA dans les missions, le fonctionnement et la composition de tous les Comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA) (ainsi qu'avec le Comité national des retraités et des personnes âgées – CNRPA –).** Des propositions en ce sens pourraient être portées dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

- De faire **évoluer les textes permettant la mise à disposition de jeunes volontaires du service civique recrutés par les communes aux équipes porteuses de la mobilisation.**
- Pour la Caisse des Dépôts et des consignations, d'inscrire l'adaptation de la société au vieillissement dans ses axes stratégiques.

## Lancer la démarche

**Une phase de lancement permettra dès septembre 2013 de concrétiser les préconisations du présent rapport avec les équipes, institutions et territoires volontaires et de préfigurer la création de l'association MONALISA et du comité national qui pourrait être effective dès le printemps 2014.**

**Les organisations qui ont contribué au groupe de travail MONALISA s'engagent dès à présent à :**

- **mobiliser leur organisation** autour de la lutte contre la solitude et l'isolement des personnes âgées,
- **participer à la MOBilisation NAtionale contre L'ISolement des personnes Agées (MONALISA)**, en favorisant l'émergence et la pérennité d'un bénévolat d'initiative et d'implication citoyennes, dans la proximité, associatif (de fait ou de droit) en vue d'une action à la hauteur des enjeux,
- **participer aux échanges de bonnes pratiques** à partir des actions déjà menées aujourd'hui pour favoriser leur cohérence et leur convergence vers un meilleur maillage territorial,
- **contribuer à la visibilité et à la promotion de ces actions,**
- **contribuer activement à la phase de lancement de MONALISA** et notamment
  - à la promotion dans leur organisation de la charte MONALISA,
  - aux travaux de structuration du pilotage national et des coopérations départementales et locales,
  - aux expérimentations MONALISA lancées dès la fin 2013,
  - et au lancement officiel de MONALISA prévu, à la suite de ces premières expérimentations, au cours de l'année 2014.